

COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME
Edith Rouleau
11 janv 23

**Règlement numéro 452-2022, modifiant le
plan d'urbanisme afin de modifier la carte
Plan d'affectation du sol.**

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Malo a adopté un règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 355-2010 pour l'ensemble de son territoire ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Malo juge à propos de modifier son plan d'urbanisme numéro 355-2010 afin de modifier la carte Plan d'affectation du sol;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son plan d'urbanisme numéro 355-2010;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant que la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR *Krystelle Noël*

APPUYÉ PAR *Marcel Blouin*

ET RÉSOLU d'adopter le présent règlement numéro 452-2022, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent projet de règlement porte le numéro 452-2022 s'intitule « *Règlement numéro 452-2022 modifiant le plan d'urbanisme afin de modifier la carte Plan d'affectation du sol* »

Article 3

La carte *Plan d'affectation du sol* est modifiée afin de modifier les limites de l'affectation industrielle et commerciale, tel qu'illustré à l'Annexe A du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. BENOIT ROY,

Edith Rouleau
MME. ÉDITH ROULEAU, DIRECTRICE

MAIRE

GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Avis de motion	:	14 novembre 2022
Adoption du projet règlement	:	14 novembre 2022
Publication	:	21 novembre 2022
Adoption du second projet règlement:	:	12 décembre 2022
Affichage	:	13 décembre 2022
Adoption du règlement	:	9 janvier 2023
Affichage	:	10 janvier 2023

Annexe A - Carte Pu-1 : Affectation du sol

